

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°044/2025 – 1.1 MP

**Objet : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTAURATION
SCOLAIRE**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu le projet de lancement d'un appel d'offres pour la restauration scolaire ;

Vu la proposition de mission d'AMO pour la restauration scolaire proposée la SAS Cantinéo, 48 bis route de Ternay 69360 COMMUNAY pour un montant de 5000 € HT soit 6000 € TTC

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de mission d'AMO pour la restauration scolaire proposée la SAS Cantinéo, 48 bis route de Ternay 69360 COMMUNAY pour un montant de 5000 € HT soit 6000 € TTC.

Saint Laurent des Arbres, le 26 juin 2025.

Mme Le Maire

Sylvie BARRIEU VIGNAL

